



16 août 2011

Circulaire

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : **Indemnités pour charges de famille payables
aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur
et aux agents du Service mobile**

Annexe

Colonnes intitulées « Indemnité pour enfants à charge »

Remplacer les montants indiqués pour l'Australie *par* le montant suivant :
2 888.

